

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2023

---

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES  
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 174

présenté par  
Mme Brulebois

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'évolution des effectifs de douaniers par département pour chacune des branches et spécialités en précisant le nombre de saisies et les besoins exprimés par les équipes de terrain.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les besoins de la douane française sont importants avec des effectifs limités et des besoins croissants au vu du nombre de saisines effectuées comme l'on peut le constater dans le Jura, département figurant toujours dans le palmarès des 5 première douanes de France en volume de saisie. Cet amendement propose donc la remise par le Gouvernement d'un rapport visant à évaluer les besoins de la douane française en fonction des territoires et du volume d'activité.